

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 décembre 2014

Présidence : Monsieur Jean-François Vuagniaux, syndic
Personnes présentes : 53 dont 51 ayant le droit de vote

M. le président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets. Il présente M. Patrice Jaquenoud, nouveau membre du conseil communal, qui a eu le courage d'accepter la charge de conseiller communal.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » du 5 décembre 2014, une affiche au pilier public et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 27 juin 2011 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.)
2. Budgets 2015
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements et autorisation de financement
 - 2.3 Rapport de la commission financière
3. Vente de l'ancienne école des garçons – délégation de compétence
4. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)
5. Divers

M. le Président nomme deux scrutateurs, conformément à la loi, soit M. Daniel Papaux et M. Patrice Robotel qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

Personne ne procédera à l'enregistrement des débats, mis à part l'enregistrement pour la rédaction du procès-verbal.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes : 53
Nombre de citoyens ayant le droit de vote : 51
Majorité : 26
Bulletin secret 1/5 des membres : 11 votes

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Par contre, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

Aucune remarque n'étant formulée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le procès-verbal de la dernière assemblée est donc approuvé à main levée à l'unanimité

2. Budget 2015

2.1. Budget de fonctionnement

Pour les explications du budget de fonctionnement, la parole est donnée à M. Philippe Mühlestein, conseiller communal responsable des finances qui présente chaque chapitre séparément.

La présentation du budget n'apporte aucune remarque ou question de l'assemblée.

La parole est donnée au Président de la commission financière, M. Jean-François Chatton (le rapport complet est annexé à ce pv). En résumé, le déficit annoncé se monte à Frs. 46'590.00 pour un montant total des produits de Frs. 3'139'640.00 soit un déficit de 1,46 %. La commission financière invite l'assemblée communale a accepté ce budget tel que présenté.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole suite à cette présentation.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

2.2. Investissements

M. le Syndic donne les explications sur le budget des investissements.

300.503.10 Aménagement d'un couvert à la cabane forestière de Middel Frs. 15'000.00

M. Christian Brandalise explique qu'il s'agit d'équiper la cabane forestière d'un couvert. Ce couvert permettrait de se mettre à l'abri en cas de pluie.

M. Denis Cotting demande s'il s'agit d'un autre couvert que celui qui était prévu sur la porte d'entrée car il y avait déjà eu un budget voté pour cet objet.

M. Christian Brandalise répond qu'il ne s'agit pas du même objet.

M. Denis Cotting remarque qu'il serait bien de faire également un abri devant l'entrée de la cabane.

M. Christian Brandalise répond que nous prendrons compte de cette remarque et que si on peut coupler la construction des deux abris, on le fera.

M. le Président propose à l'assemblée d'augmenter le budget à Frs. 20'000.00 en lieu et place du budget prévu d'un montant de Frs. 15'000.00, afin de construire les deux couverts en même temps.

L'assemblée accepte la proposition à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport.

La commission financière approuve cet investissement avec l'augmentation de Frs. 5'000.00, soit Frs. 20'000.00.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, l'investissement augmenté d'un montant de Frs. 5'000,00 soit Frs. 20'000.00 est accepté par 50 oui et 1 abstention. Dans un deuxième temps, l'autorisation de financement soit par les fonds propres, soit par un emprunt au taux du jour, est acceptée par 50 oui et 1 abstention.

620.504.20 Modification éclairage public (éclairage réduit) Frs. 7'200.00

M. Roland Sallin explique que l'éclairage public sera éteint de 1h.00 à 5h.00 du matin afin d'économiser une partie de l'électricité, excepté la route cantonale et les passages piétons. En 3 ans, l'investissement sera récupéré.

Mme Clément demande si cette mesure concernera également Torny-le-Grand. Il lui est répondu que les trois villages seront concernés par cette mesure.

Pas d'autres remarques

La commission financière approuve cet investissement de Frs. 7'200.00. Elle le trouve même très judicieux en ces périodes de mesures d'économie d'énergie.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement est accepté par 50 oui et 1 abstention. Dans un deuxième temps, l'autorisation de financement soit par les fonds propres, soit par un emprunt aux taux du jour, est acceptée par 50 oui et 1 abstention.

700.501.95 Elaboration du PIEP (Plan des infrastructures communales d'eau potable) Frs. 20'000.00

M. Jean-Louis Kern explique qu'il s'agit d'un plan de toutes les installations d'eau potable de la commune. Il doit être rendu pour le 30 juin 2016. Un bureau d'étude a été mandaté. Tout le service de l'eau potable sera soumis au canton.

À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque.

La commission financière approuve cet investissement de Frs. 20'000.00 sans autre remarque.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement est accepté à l'unanimité. Dans un deuxième temps l'autorisation de financement soit par les fonds propres, soit par un emprunt aux taux du jour, est acceptée à l'unanimité.

710.522.10 Fond d'investissement habituel pour la STEP de Trey Frs. 8'000.00

À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque.

La commission financière approuve cet investissement de Frs. 8'000.00.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par les fonds propres, soit par un emprunt aux taux du jour, est accepté à l'unanimité.

720.500.15 Assainissement du site pollué de la Bretonnière Frs. 105'000.00

M. Jean-Louis Kern explique où se situe le site, il se trouve sur la gauche de la route qui descend en direction de Payerne, dans le bois de la Cigogne. Il y avait une décharge de la commune de Middel à l'époque. Il se trouve en amont des sources de la commune de Payerne. Le Service de l'environnement impose l'assainissement de ce site. Des demandes de subventions ont été faites. Elles devraient être d'environ 30% pour le canton et 30 % pour la confédération.

À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque.

La commission financière approuve cet investissement de Frs. 105'000.00 sans autre remarque.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par les fonds propres, soit par un emprunt aux taux du jour, est accepté par 50 oui et une abstention.

720.500.30 Etude assainissement du site pollué de l'Echenaz Frs. 15'000.00

Il se situe dans la forêt de Torny-le-Grand en direction de l'abri forestier. Ce site doit également être étudié. Une investigation sera faite qui déterminera s'il doit être assaini.

À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque.

La commission financière approuve cet investissement de Frs. 15'000.00 sans autre remarque.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par les fonds propres, soit par un emprunt aux taux du jour, est accepté à l'unanimité.

M. Cédric Clément demande où en est la livraison du véhicule d'intervention et de la motopompe pour le CSPI ?

M. Patrice Robatel, commandant du feu répond que la motopompe a été livrée mais que nous n'avons toujours pas reçu la facture. Concernant les véhicules d'intervention le premier véhicule est livré, le deuxième sera livré d'ici la fin de l'année et selon le contrat, le dernier tiers sera payé à la livraison du véhicule.

M. Cédric Clément demande pourquoi l'aménagement du couvert de la cabane forestière est sous la culture, alors qu'il y a une rubrique cabane forestière.

M. le Président répond qu'il a été mis sous la rubrique culture car il s'agit d'un élément de loisirs.

M. le Président passe au vote du budget de fonctionnement et d'investissement dans son ensemble.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget de fonctionnement et d'investissement dans son ensemble sont acceptés par 50 oui et une abstention.

3 Vente de l'ancienne école des garçons – délégation de compétence

Comme le spécifie la loi sur les communes, M. le Président demande aux personnes qui sont concernées directement par cet objet de quitter la salle. M. et Mme Baeriswyl sont locataires de la maison et potentiels acquéreurs de l'immeuble. Par conséquent, ils quittent l'assemblée pour les débats et le vote.

M. le Président explique les raisons de la vente de ce bâtiment. La citerne du bâtiment doit être mise aux normes d'ici au 31.12.2014. La réfection coûterait environ Frs. 20'000.00 et ce montant ne comprend pas le changement de la chaudière qui arrive en fin de vie. La loi sur l'énergie oblige les communes à montrer l'exemple d'énergie renouvelable, de ce fait, l'éventuel changement de production de chaleur ne pourrait se faire ni par un système au mazout, ni au gaz.

Il donne la parole à M. Ronald Joye qui est à disposition pour répondre aux différentes questions.

M. Francis Robatel demande quel est le montant de location de l'habitation ? Le montant des loyers s'élève à Frs. 11'640.00 par année. Que rapporteraient les Frs. 600'000.00 à la commune ?

M. Philippe Mühlestein répond qu'il permettrait de financer une partie de la construction de la nouvelle école pour éviter d'emprunter l'entier de la somme.

Mme Magne demande où se situera l'autre salle mise à disposition ?

M. Ronald Joye répond qu'une salle pourra être mise à disposition dans la nouvelle école.

M. Jean-François Vuagniaux ajoute que nous avons d'autres salles dans la commune. Il y a la salle communale de Middel qui est également à disposition des habitants de Torny-le-Grand ainsi que la cabane forestière et des locaux dans l'école.

Cet objet n'a plus de vocation scolaire, il est donc susceptible de permettre de financer les coûts de construction de l'agrandissement de l'école de Torny-le-Grand. Il ajoute qu'il y a encore le café qui permet aux gens de se réunir à Torny-le-Grand. Il précise que le Conseil communal comprend que les gens soient attachés à cet objet.

M. Francis Favre remarque qu'en vendant cette salle, on va récupérer de l'argent, mais au niveau où sont les intérêts aujourd'hui, on ne va pas récupérer grand-chose. La perte est beaucoup plus grande que le bénéfice qu'on pourrait en tirer. Il remarque qu'au niveau du chauffage, on pourrait mettre du gaz, la norme concerne uniquement les nouveaux bâtiments.

M. Ronald Joye répond que nous avons l'interdiction de mettre du gaz ou du mazout même sur des anciens bâtiments.

M. le Président ajoute que nous pouvons réparer l'installation existante mais le jour où elle ne sera plus réparable, on devra mettre au budget un montant conséquent pour le changement de production de chaleur.

M. le Syndic ajoute que nous ne louons pas l'entier du bâtiment, mais uniquement l'appartement du 1^{er} étage. Il doute de pouvoir augmenter drastiquement la location.

M. Patrice Longchamp demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de vendre la carrée de la ferme communale. Il rejoint tout ce qui a été dit par M. Favre concernant l'intérêt de cette salle pour la communauté.

Mme Wacker demande pourquoi avoir fait venir le gaz dans la commune alors qu'on ne peut pas l'utiliser ?

La décision a été prise avant que la loi ne change. C'est uniquement la commune qui ne peut pas l'utiliser comme source principale pour ses bâtiments communaux. Les citoyens peuvent l'installer.

M. Philippe Mühlestein intervient au niveau comptable, dans les 5 prochaines années, ce bâtiment nécessitera de gros travaux, sans possibilité d'augmenter le loyer de manière significative. La vente permettrait de diminuer les charges pour la commune.

M. le Président ajoute que la paroisse a été approchée concernant la vente de cet immeuble, mais ne sont pas intéressés.

Mme Magne rejoint M. Patrice Longchamp et demande pourquoi nous ne vendons pas la ferme communale au lieu de vendre l'école des garçons.

M. Ronald Joye répond que les loyers de la ferme communale représentent un montant de Frs. 28'000.00 par année. La ferme est située dans un endroit stratégique en vue du développement d'une zone constructible. Lors de la révision du plan d'aménagement, il est prévu de développer une zone à bâtir dans ce périmètre. Il n'est pas judicieux de se séparer de cet objet pour le moment.

M. Patrice Longchamp ajoute que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, ne permettra plus de développement jusqu'en 2019. Les nouvelles zones à bâtir ne seront pas accordées dans notre commune. Les centres seront privilégiés.

M. Ronald Joye répond que la demande préalable de notre PAL est venue en retour avec des possibilités de mises en zone. Notre urbaniste est confiant sur ce point.

M. le Président ajoute que les investissements ont été consentis à la carrée de la ferme communale pour pouvoir la louer.

Concernant les taux d'intérêts, ils sont effectivement bas, mais les communes doivent amortir les dettes sur 30 ans. Ce n'est pas juste le coût de l'intérêt qui doit être pris en compte mais également et surtout l'amortissement.

M. Manfred Portmann demande si les locataires ont fait une proposition concernant ce bâtiment de l'ordre de grandeur du montant de l'estimation

M. le Syndic répond que deux entreprises ont été mandatées pour estimer ce bâtiment. Nous avons choisi l'estimation la plus haute et dès qu'il a été mis en vente, les locataires actuels ont réservé l'immeuble, auprès de l'entreprise mandatée, au prix qui a été publié.

M. Manfred Portmann demande si l'assemblée peut décider que ce soient M. et Mme Baeriswyl qui deviennent acquéreurs.

M. le Président répond que M. et Mme Baeriswyl ont versé une avance pour réserver l'immeuble. Il n'y a que l'assemblée qui peut refuser de vendre l'immeuble, sinon il sera vendu à M. et Mme Baeriswyl.

M. Francis Robatel demande si le conseil communal n'a pas encore stipulé.

M. le Président répond par la négative.

M. Daniel Papaux demande si des frais ont été engagés pour la vente de cet immeuble. Si l'assemblée refuse le vote de ce bien, un montant de Frs. 2'000.00 devra être payé à l'entreprise mandatée.

M. le Président donne la parole à la commission financière. M. Chatton, président remarque que la majorité de la commission financière approuve cette vente pour autant que le produit réalisé soit exclusivement affecté à un fond réservé à la construction de la nouvelle école.

M. le Président précise que nous allons procéder par deux étapes. Dans un premier temps, nous voterons la vente de l'immeuble et dans un deuxième temps la délégation de compétence. Il demande à l'assemblée si le vote à bulletin secret est demandé.

Le vote à bulletin secret est demandé par 22 votes.

Mme Clément demande si l'assemblée accepte la vente, si c'est garanti que ce seront M. et Mme Baeriswyl qui obtiendront cet immeuble.

M. le Président répond par l'affirmative. S'ils la veulent, ils l'obtiendront, sinon, ils perdront l'avance faite.

A la question : Acceptez-vous la vente de l'ancienne école des garçons ?

Bulletins distribués : 49 (51 personnes, moins M. et Mme Baeriswyl qui ont quitté l'assemblée)

Bulletins rentrés : 49

Oui : 20

Non : 27

Blanc : 2

Par conséquent, la vente de l'ancienne école des garçons de Torny-le-Grand est refusée par l'assemblée communale par 27 non.

4. Approbation de la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)

M. le Président présente la modification des statuts de cette association (articles 2 et 9). Il s'agit d'intégrer l'association d'accueil extrafamilial de jour dans cette association pour sa gestion.

Aucune remarque ou question de l'assemblée.

Mise au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la modification des statuts est acceptée par 48 oui et une abstention.

5. Divers

Radar MALS Plus

Le Conseil communal a recouru jusqu'au Tribunal administratif. Notre recours a été rejeté par le Tribunal administratif. Des aménagements paysagers ont été obtenus ainsi que des mesures par rapport à la dangerosité du radar par rapport au rayonnement.

Concernant les dommages et intérêts et contrairement à ce qui a été publié dans les médias, ce n'est pas Frs. 10'000'000.00 qui était demandé, le montant d'un éventuel dédommagement aurait dû être évalué par une commission. Le Tribunal administratif a estimé qu'il n'y avait pas de dommage pour les propriétaires de la commune.

Fusion de communes

Il y a des discussions concernant les fusions à plus petite échelle que les 6 communes. La commune de Châtonnaye n'envisage pas de fusionner à deux communes avec Torny. Le conseil communal n'a rien à proposer pour l'instant, au vu du résultat du vote de consultation.

Le taux d'impôt est un frein à d'éventuelle fusion, mais il y aura une augmentation du taux d'impôt à moyen terme, suite aux différents investissements qui sont engagés dans la Glâne.

M. le Président donne maintenant la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions et remarques :

M. Manfred Portmann remarque qu'il a été possible de suivre la construction de l'école de Châtonnaye sur internet grâce à une webcam. Il demande s'il serait possible de suivre la construction de l'école de Torny-le-Grand de la même manière.

M. Ronald Joye répond qu'il n'a pas connaissance des coûts d'une telle installation.

M. le Président consulte l'assemblée à ce sujet. Il semble que l'assemblée ne soit pas intéressée par cette mesure.

M. Denis Cotting demande que les poubelles puissent être vidées plus régulièrement dans les cimetières.

Il est pris note de sa remarque.

M. Christian Brandalise, conseiller communal donne lecture d'un petit compte-rendu concernant la démission de M. Patrice Robatel en tant que commandant du feu pour la fin de l'année. M. Henri Defferard sera le nouveau commandant dès 2015. M. Robatel collaborera encore avec son successeur durant l'année 2015, notamment pour la formation des sapeurs sur les nouveaux véhicules. Il fait partie de la commission de bâtisse de la construction du nouveau local pompier dans l'école de Torny-le-Grand. Le CSPI ainsi que le Conseil communal lui témoignent par avance leur vive gratitude pour sa disponibilité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée. Il remercie les scrutateurs, tous ses collègues qui mettent de leur temps et leur savoir à disposition de la commune.

Il remercie également la boursière, les secrétaires, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales et souhaite, au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année à chacun et transmet les meilleurs vœux pour l'an prochain.

M. le Président clôt cette assemblée à 21h50 et invite cordialement l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié, accompagné d'une petite collation.

Le Syndic :

Jean-François Vuagniaux

La Secrétaire :

Patricia Page